

CONSEIL D'ÉCOLE

du jeudi 16 mars 2017

Présents :

- Mr MÉREAU, directeur de l'école.
- Mmes ACCARY, LARMAILLARD, TEYSSÈDRE
Mr DUPONT, enseignants.
- Mmes BURGAUD, DIARRASSOUBA, GIBEY, Mr ORELL,
représentants des parents d'élèves,
- Mme THOUVENIN-SALMON, adjointe déléguée aux Affaires Scolaires,
- Mr GABUCCI, membre de la commission Affaires Scolaires.

Excusés :

- Mr FLORENTIN, Inspecteur de l'Education Nationale.
- Mmes SORBÉ, TORLINI, représentantes des parents d'élèves,
- Mme CHINOT, psychologue scolaire.
- Mr COPPOLANI, Maire de La Jarne,

ORDRE DU JOUR :

- Organisation matérielle, aménagements, informations de la mairie
- Actualité des projets de classes (activités sportives et culturelles...)
- Actualité de la vie de l'école (exercices sécurité et sûreté PPMS)
- Nouvelle organisation du temps scolaire et périscolaire en septembre 2017
- Prévision des effectifs à la rentrée de septembre 2017.
- Informations et questions diverses.

1 - Désignation des secrétaires de séance : Mme TEYSSÈDRE et Mme BURGAUD

2 - Lecture du procès-verbal du précédent Conseil d'école (3 novembre 2016).

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

3 - Organisation matérielle, aménagements, informations de la mairie.

Concernant le portail, il est souvent constaté que sa fermeture ne s'effectue pas de manière satisfaisante. Les services municipaux ont été alertés mais il est demandé également aux utilisateurs de veiller à sa fermeture complète à chaque passage.

L'éventualité de fournir le code ou des clés à un panel plus large d'utilisateurs quotidiens ne peut être réalisée car certains de ces utilisateurs (animateurs Angouloisirs, intervenants des TAP, chauffeurs de taxis pour l'ITEP) ne sont qu'occasionnels.

Un nouveau panneau de basket sera installé. Son financement est intégralement assuré par l'AJPE, son installation par les services techniques de la mairie.

4 – Actualité des projets de classes

Education physique et sportive :

Rugby : séances d'initiation tous les mardis en mars et avril avec l'intervention d'une éducatrice du Stade Rochelais (classes de CM1 & CM2). Ces animations se termineront par la participation début juin à une rencontre entre les écoles participantes à l'opération.

Rencontres sportives entre la classe de CE1 et leurs correspondants de Salles-sur-Mer le 29 mai prochain.

La 13ème édition du "Cross de l'école" est programmée pour le vendredi 9 juin.

Sortie au Vertigo Parc de La Jarne (classes de CE2 & CM2) sous réserve de conditions financières acceptables en raison du récent changement de propriétaire de la structure.

Découverte du milieu aquatique

Cette activité est proposée aux 27 élèves de la classe de CP.

Les séances auront lieu du lundi 13 mars au lundi 12 juin 2017 à raison d'une séance hebdomadaire, le lundi de 14 h 40 à 15 h 20.

Suite à une question sur ce sujet lors du dernier conseil d'école et suite à l'accord de Mr DUPONT, il est annoncé que le financement de la participation d'une seconde classe (CM2) a été budgété par la Mairie pour l'année scolaire 2017-2018 sous réserve de l'obtention d'un créneau disponible.

Instruction civique / Histoire

Sensibilisation des enfants de l'école pour participer aux cérémonies des 11 novembre et 8 mai.

Education musicale

Projet musical et rythmes corporels en collaboration avec le Conservatoire de musique de La Rochelle du 21 septembre au 8 mars (classes de CP, CE1, CE2 & CM2) et projet chorale (classe de CM1).

Ces projets se concrétiseront lors de la fête de l'école en fin d'année. Concernant la chorale de la classe de CM1, les élèves volontaires seront invités à venir chanter lors de la manifestation des "Animations Historiques au château de Buzay" en juin.

Production d'écrits

Correspondance de classes entre les classes de CE1 et CE2 et des classes de niveau identique de l'école de Salles-sur-Mer.

A noter que la classe de CE1 rencontrera sur ce thème leurs correspondants à Salles-sur-Mer (déplacement en vélo) le 16 juin.

Lecture

Voyage lecture (classes de CP & CE1).

Rallye lecture tous les trimestres (classes de CE2 & CM2)

Rallye lecture avec le collège (classe de CM2) + liaison avec le collège (date non encore connue)

Enseignement des langues vivantes

Une intervenante en allemand a été envoyée par l'Inspection pour les classes de CM1 et CM2 ; son intervention a commencé le 13 octobre mais s'est interrompue en raison d'un arrêt maladie qui se prolonge encore actuellement alors que son contrat arrive à son terme fin mars.

Sciences

Sensibilisation au compostage des bio-déchets avec la participation des Ambassadrices du Tri de la CDA. L'animation a eu lieu le lundi 6 mars pour les classes de CM1 & CM2.

Un article est en cours de rédaction par les élèves de CM2 pour le prochain bulletin municipal.

Projet jardinage : pommes de terre, tomates...

Il est demandé à la mairie de bénéficier de "carrés potagers".

Les arbres fruitiers plantés l'année dernière vont produire des fruits à l'exception de celui planté par la classe de cm2.

Education civique

Projet initié par la mairie pour toutes les classes.

L'idée est de profiter des prochaines élections pour sensibiliser les élèves au déroulement d'un vote au suffrage universel. Il sera procédé à l'élection d'un menu de cantine parmi ceux proposés par les classes. Une liste électorale, des bulletins de vote, des cartes d'électeurs seront constitués et le vote se déroulera à la salle Mélusine avec le matériel municipal utilisé pour les élections (urne, isolements). Deux tours sont prévus les 14 avril et 5 mai. Le dépouillement sera effectué dans le cadre des TAP.

Le menu élu sera réalisé par la cantine et servi aux élèves d'ici la fin de l'année.

Histoire

Sortie au château d'Usson (château des énigmes près de Pons) le jeudi 18 mai (classes de CE1 & CM1).

Liaison GS Maternelle / CP

Décloisonnement entre les deux classes à chaque période pour des activités communes.

Liaison école / collège :

Journée au collège d'Aytré (collège du secteur) pour les élèves de CM2 (date non encore connue)

Animation Yello Bus pour les élèves de CM2 afin de les sensibiliser à l'utilisation du bus l'année prochaine (date non encore connue).

Financement de ces actions :

Le coût financier des diverses actions de projet est pris en charge par :

- la Mairie *,
- les coopératives des classes,
- la coopérative de l'école,
- les bénéfices réalisés lors de ventes diverses qui sont affectés à l'ensemble des actions réalisées au cours de l'année scolaire.
- l'Association Jarnaise des Parents d'Elèves *
- le Conseil Départemental à raison d'un voyage en bus pour l'année à destination d'un site dont la liste est communiquée chaque année
- les familles dans le cas des sorties avec hébergement et/ou restauration.

* Dotation municipale reconduite de l'ordre de 8,40 € par enfant pour l'année civile 2017.

** Financement de l'AJPE de l'ordre de 328,45 € pour les projets rugby, voyage lecture, rallyes lecture.

A noter également la participation de l'AJPE pour le financement d'achats de jeux pour la récréation à hauteur de 200 €.

5 – Actualité de la vie de l'école

Divers exercices concernant la sécurité et la sûreté dans les écoles

Depuis plusieurs décennies, il est obligatoire de réaliser chaque année trois exercices d'évacuation incendie dans les écoles.

Depuis deux ans, il est demandé de réaliser un exercice de confinement dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sûreté (protection en cas de fortes tempêtes, d'alerte chimique).

Depuis cette année, il est impérativement demandé de réaliser un exercice d'Alerte Intrusion dans le cadre du plan Vigipirate, exercice qui revêt deux aspects : un cas de confinement, un cas de fuite.

Tous ces exercices si nécessaires soient-ils posent la question des procédures à mettre en place, procédures qui doivent bien évidemment être distinctes, définies et surtout efficaces.

Pour l'évacuation incendie, le dispositif est normé, harmonisé sur le plan national et en conséquence bien rôdé.

Pour le confinement PPMS, le dispositif est en place au niveau des autorités compétentes : alerte par sms, communication internet. Sur le plan local, le dispositif a été défini.

En ce qui concerne les dispositions de l'alerte intrusion, les choses sont plus difficiles car nouvelles et imprévisibles. Il n'existe pas de procédures normées à quelque niveau que ce soit et la réalisation des actions se retrouve sous la responsabilité des mairies et surtout des directions d'école. Devant cette actualité, le bon sens est avant tout de mise.

Sur demande de Mr Méreau, une rencontre a eu lieu le 7 novembre dernier avec le référent local de la gendarmerie sur ces questions. Un exercice a eu lieu le 5 décembre au cours duquel les élèves se sont cachés dans leurs classes dans un silence (presque) total. Un second exercice a eu lieu le 14 février au cours duquel les élèves ont évacué les locaux. Ce second exercice n'a pas été satisfaisant et il devra être de nouveau réalisé en affinant les consignes.

Le souci majeur réside dans le choix d'un signal d'alerte spécifique. La mairie a donc imaginé et mis en place un système consistant à l'aide d'un logiciel créé pour l'occasion de déclencher l'alerte avec les ordinateurs des classes qui sont connectés en réseau sur l'ensemble du groupe scolaire.

Manifestations pour l'année 2016 / 2017

- **Courses à pied** de l'école

---> le vendredi 9 juin 2017 à 17 h 30

- **Kermesse** de l'école

---> le vendredi 23 juin 2017 à partir de 17 h (report en cas de mauvais temps au vendredi 30 juin)

Suite aux préconisations des services de sécurité rencontrés depuis le début de l'année scolaire et en accord avec la mairie, ces deux manifestations auront lieu derrière l'école sur l'espace des Trainelles. **L'accès sur le site ne sera possible que du côté Trainelles en utilisant exclusivement le passage piétonnier se situant au fond de la rue Fief de Chuze. Il sera interdit aux familles de se rendre en voitures derrière l'école en raison de l'impossibilité de stationner.**

6 - Nouvelle organisation du temps scolaire et périscolaire en septembre 2017

A partir de septembre 2017, la gestion du temps périscolaire passera sous l'égide exclusive de la mairie. Le contrat avec l'association Angouloisirs ne sera pas renouvelé. Le dispositif sera coordonné par la Coordinatrice Enfance Jeunesse de la mairie, Alison SALOMON.

Profitant de cet état de fait, l'école maternelle jugeant avec raison que l'emploi du temps n'était pas adapté aux petits a été l'initiatrice d'une nouvelle organisation. En liaison avec la mairie et l'école élémentaire, un nouveau calendrier du temps scolaire et périscolaire a été établi.

Les principaux axes de ce projet sont les suivants :

- régularité des horaires
- allègement du volume horaire quotidien des TAP en maternelle (répartition sur 4 jours au lieu de 2)
- harmonisation des horaires des matins sur cinq jours, mercredi compris
- fin de l'alternance des horaires maternelle-élémentaire d'une année sur l'autre

En ce qui concerne l'école élémentaire, la principale modification consiste à rallonger le mercredi matin de trente minutes en allégeant les après-midis de cinq à dix minutes.

Horaires de l'école proposés à partir de septembre 2017

Lundi : 8 h 30 / 12 h – 14 h / 16 h 25

Mardi : 8 h 30 / 12 h – 14 h / 14 h 50

Mercredi : 8 h 30 / 12 h

Jeudi : 8 h 30 / 12 h – 14 h / 16 h 25

Vendredi : 8 h 30 / 12 h – 14 h / 14 h 50

Afin de laisser le temps aux parents élus d'étudier le dispositif et de consulter les familles, ce projet sera soumis au débat et au vote lors d'un Conseil d'Ecole extraordinaire commun aux deux écoles le 28 mars prochain. Ont été conviés réglementairement les huit enseignants des écoles, les huit représentants de parents titulaires (qui peuvent se faire remplacer par un suppléant), le Maire ou son représentant, un conseiller municipal désigné.

Mr ORELL regrette que les parents n'aient pas été consultés sur l'élaboration de ce projet.

Il lui est répondu que les critères et les contraintes à prendre en compte que ce soit au niveau de l'Education Nationale et au niveau de la mairie entraînent une marge de manœuvre très réduite. Ce projet a pris en considération les souhaits des enseignants de la maternelle et la volonté de ne pas trop perturber les horaires établis depuis trois ans. Les doléances particulières des familles auraient pu être entendues mais il reste difficile au final de contenter les aspirations propres de chacune d'entre elles.

Les représentants des parents amenés à se prononcer sur ce projet le 28 mars décident de consulter en toute légitimité les familles de l'école au cours des prochains jours.

7 – Effectifs à la rentrée de septembre 2017

Données actuelles :

123 enfants scolarisés actuellement,

28 départs en sixième,

1 départ annoncé en cours de scolarité

2 départs éventuels en cours de scolarité

27 inscriptions potentielles en provenance de la maternelle de La Jarne

0 inscription provenant d'une autre école

La prévision actuelle et provisoire se situe entre 119 et 121 élèves en septembre.

Concernant la répartition définitive dans les classes pour la rentrée de septembre, Mr MÉREAU précise qu'elle sera officialisée lors de la journée de pré-rentrée (vendredi 1^{er} septembre 2017) sous la responsabilité de son ou sa successeur à la direction de l'école.

8 - Questions diverses.

Mr GABUCCI demande si la cohabitation entre les élèves de l'école et ceux de l'ITEP se passe bien sur les temps de récréation.

L'équipe enseignante constate que les incidents demeurent très rares. Le dernier en date ne relève pas de la responsabilité première de l'enfant de l'ITEP. Il faut toujours prendre le témoignage des enfants avec la plus grande prudence.

Pas de questions recueillies préalablement par les représentants des parents auprès des familles.

La date du prochain Conseil d'école est fixée au **jeudi 8 juin** (sous réserve de modification en raison de l'actualité de l'école)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Les Secrétaires de séance,

Le Directeur,

CT

IB

JCM

Mme TEYSSÉDRE

Mme BURGAUD

Mr MÉREAU

Les familles désirant obtenir un exemplaire du compte-rendu du Conseil d'École peuvent en faire la demande auprès :

du Directeur de l'école - e-lajarne@ac-poitiers.fr

des parents élus au conseil d'école : lesparentsdeleves.lajarne@yahoo.fr

Le document est également consultable sur le site internet de la mairie.